



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Examen de certification complémentaire Secteur « enseignement en LVE d'une discipline non linguistique (DNL) » Session 2017

Rapport du jury et conseils aux futurs candidats

Rapport présenté par Mme Sylvie LUYER-TANET,
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale d'anglais
en charge de la coordination académique des LVE, présidente du jury

Pour aider les futurs candidats à mieux préparer non seulement l'examen de certification complémentaire mais aussi – et surtout – leur travail, une fois la certification obtenue, dans le cadre d'une SELO (section européenne ou de langues orientales), d'un module européen facultatif hors SELO ou encore dans le cadre de l'ETLV (enseignement technologique en langue vivante), le rapport sur la session 2017 reprend en seconde partie les principaux éléments du texte introduit dans celui de 2014, qui rappelle les attendus de l'examen et de l'enseignement en SELO et présente des conseils utiles pour les candidats.

Rectorat de l'académie de Poitiers

Sommaire :

Introduction

I. Compte-rendu de la session 2017

1. La composition du jury... p.4
2. Les candidats... p.4
3. Les langues et les disciplines représentées... p.4
4. Les résultats... p.6
5. Bilan général de la session... p.7

II. L'examen... et après !

1. L'examen... p.9
2. Conseils aux futurs candidats... p.10
 - 2.1. La rédaction du rapport ... p.10
 - 2.2. L'exposé liminaire ... p.11
 - 2.3. L'entretien ... p.11
3. Pour aller plus loin... p. 13
 - 3.1. Connaissances sur l'enseignement en SELO... p.13
 - 3.2. Maîtrise de la LVE et des cultures associées... p.13

Conclusion

Introduction :

26 candidatures étaient enregistrées dans l'académie de Poitiers pour la session 2017 de l'examen. 24 candidats se sont présentés face au jury et 15 ont été admis. L'effectif est ainsi très similaire à celui de 2016.

Quoique l'intérêt manifesté pour la certification demeure important, il faut être conscient que le vivier d'enseignants l'ayant obtenue depuis 2005 commence à être conséquent dans certaines disciplines telles que l'histoire-géographie (où les nouveaux candidats sont, assez logiquement, moins nombreux que par le passé) tandis que se confirme l'essor des candidatures en physique-chimie et EPS. Une tendance semble également s'affirmer : plusieurs enseignants se sont présentés dans deux langues. On note toutefois que les résultats obtenus par ces candidats sont souvent fragiles (notes autour de 10 ou 11 seulement) ou décevants (échec dans l'une des langues et note tout juste moyenne dans l'autre). Si le développement du plurilinguisme est un objectif recherché, ce constat invite cependant à envisager le défi avec prudence.

Les enjeux de l'enseignement de type EMILE¹ / CLIL² sont globalement connus. On peut ajouter que la réforme du collège apporte de nouveaux espaces, avec la possibilité de ménager aux langues une place de choix dans le cadre des EPI³ mais aussi dans celui des enseignements « ordinaires ». En effet, l'article 3 de l'arrêté du 16 juin 2017 (B.O. du 22 juin 2017)⁴ concernant l'organisation des enseignements au collège stipule qu' « un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré. » Ainsi s'ajoutent des opportunités à celles déjà offertes par les SELO⁵ ou encore l'ETLV⁶.

¹ EMILE = Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère

² CLIL = Content and Language Integrated Learning

³ EPI = Enseignement Pratique Interdisciplinaire – l'un des 3 types d'enseignement obligatoires pour tous les élèves du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) du collège depuis la rentrée 2016.

⁴ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117828

⁵ SELO = Sections européennes et de langues orientales, pour lesquelles les enseignants de DNL doivent impérativement être titulaires de la certification complémentaire.

⁶ ETLV = enseignement technologique en langue vivante

Cette année encore, le jury a eu le plaisir de voir des candidats motivés et bien préparés, mus par le projet de mettre au service des élèves des connaissances et des compétences acquises dans des contextes divers, parfois au prix d'efforts de formation qu'il convient de saluer. Il a apprécié chez eux la richesse de la langue mobilisée dans les échanges en langue étrangère mais aussi la capacité à se projeter dans un travail spécifique en section européenne et la qualité de la réflexion didactique engagée.

Une mention spéciale doit être faite des candidats qui, ajournés lors de sessions précédentes, ont su réorienter leur travail de préparation pour améliorer leur maîtrise de la langue étrangère, ajuster si nécessaire leur vision des enjeux de l'enseignement en section européenne (pas d'inscription en langue orientale cette année) et ainsi se donner les moyens d'une prestation convaincante. Une fois encore, on rappellera que la note obtenue à l'examen est à lire comme un message du jury sur l'ampleur du travail à effectuer en prolongement de l'examen. La note minimale attendue pour la délivrance de la certification étant de 10 sur 20, l'écart est un indicateur important. Un candidat reçu à seulement 10 ou 11 doit faire le nécessaire pour consolider ses acquis. Un candidat refusé avec 8 ou 9 sur 20 doit se sentir encouragé à persévérer. Un candidat ayant obtenu une note plus faible doit très vraisemblablement repenser son projet ou trouver le moyen d'effectuer une sérieuse remise à niveau.

C'est toujours la maîtrise de la langue étrangère qui motive la grande majorité des refus. Le niveau attendu des candidats est *a minima* le B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)⁷, niveau attendu du reste de la plupart des élèves au baccalauréat. Il faut avoir bien présent à l'esprit que certains lycéens maîtrisent quant à eux le niveau C1 (attendu au baccalauréat en série L).

On trouvera en annexe un tableau extrait du CECRL présentant l'échelle globale des niveaux de compétences. Ici sont reprises les définitions synthétiques du B2, niveau supérieur de la catégorie « utilisateur indépendant » et du C1, niveau inférieur de la catégorie « utilisateur expérimenté » :

B2 : Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension, ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

C1 : Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment avoir besoin de chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

En ce qui concerne les résultats chiffrés, la moyenne des présents était cette année comme l'an passé de 11,4. Pour mémoire, elle était de 12 en 2015, 13,3 en 2014, 10,6 en 2013, 11 en 2012 et 13,3 en 2011. La moyenne des admis est de 14, résultat tout à fait honorable donnant à penser que les élèves auprès desquels exerceront les lauréats pourront bénéficier de conditions d'apprentissage de qualité.

Le jury tient à remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour permettre la bonne organisation de l'examen au sein de la DEC (Division des Examens et Concours) de Poitiers et tient à souligner de façon particulière cette année encore la qualité et l'efficacité du travail effectué par Mme Françoise Brunet.

Sylvie Luyer-Tanet, présidente du jury
(contact : sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr)

⁷ Publié en 2001, le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Apprendre, enseigner, évaluer* est le fruit d'un travail de recherche de grande ampleur mené par des experts du Conseil de l'Europe. L'ensemble des programmes d'enseignement de LVE français y est aujourd'hui adossé et l'évaluation dans les divers examens et certifications nationales y est référée. Les principales innovations introduites dans l'enseignement des LV par la prise en compte du CECRL sont à connaître ; on en trouvera une présentation synthétique sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-cecrl.html>

I. Compte-rendu de la session 2017

1. Composition du jury :

L'examen s'est déroulé cette année au mois de mars, sur des dates et horaires fixés par disciplines et par langues.

Une commission a fonctionné en allemand, trois en anglais (deux en anglais général et une en anglais professionnel) et deux en espagnol (une en général et une en professionnel).

Comme prévu par les textes de cadrage, chacune était constituée de deux à trois membres : un inspecteur (IA-IPR ou IEN EG) ou un chargé de mission de la langue concernée, un inspecteur (IA-IPR ou IEN ET-EG) de la discipline non linguistique (DNL) et / ou un professeur enseignant cette DNL ou une discipline « voisine » en SELO.

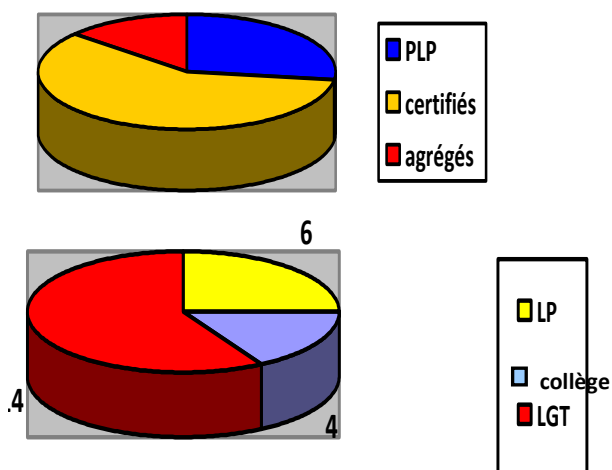
Le jury tient à remercier les enseignants qui ont fait l'effort de se rendre disponibles pour participer aux travaux.

2. Les candidats :

Les 22⁸ candidats (17 femmes et 9 hommes) vus par le jury présentaient des profils divers.

- Répartition par grade :
 - o 6 PLP
 - o 13 certifiés (dont 3 stagiaires)
 - o 3 agrégés (dont 1 stagiaire)

- Répartition par établissement d'exercice :
 - o 6 professeurs enseignant en LP
 - o 5 professeurs enseignant en collège
 - o 11 professeurs enseignant en LGT



3. Les langues et les disciplines représentées :

Trois LVE (allemand, anglais, espagnol) et 11 DNL différentes étaient représentées.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition par LVE et DNL :

	Allemand	Anglais	Espagnol	Total
Biotechnologies Santé Environnement (LP)		1		1
Economie Gestion Marketing			1	1
Economie Gestion Option commerce (LP)			1	1
Economie Gestion Option commerce et vente (LP)		1	2	3

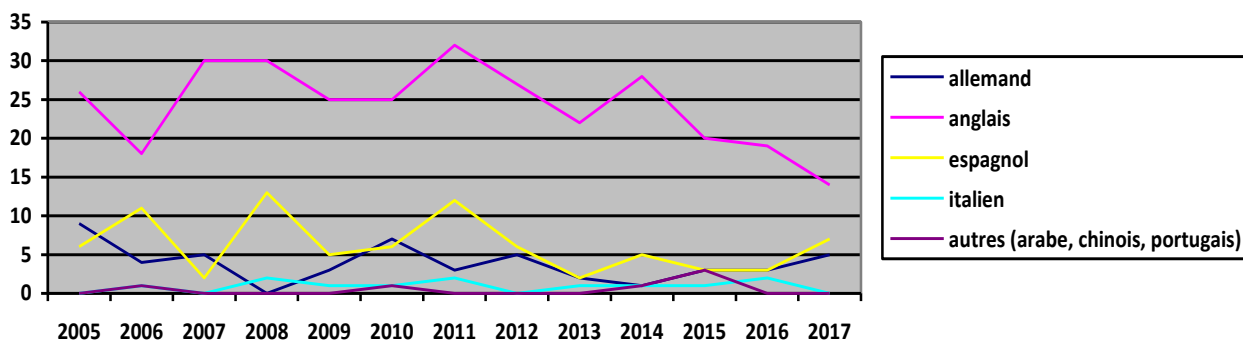
⁸ Quatre des candidats se sont présentés à l'examen dans deux langues différentes. Nous considérerons toutefois par commodité, dans la suite de ce rapport, qu'il y avait bien 26 candidats puisqu'ils ont passé deux épreuves distinctes.

EPS		5		5
Histoire et géographie – EMC	2	1	1	4
Mathématiques	1			1
Mathématiques – Sciences (LP)		1		1
Mercatique, management, droit économie		1		1
Physique-Chimie, Sciences physiques	2	3	2	7
Sciences économiques et sociales		1		1
Total	5	14	7	26

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des inscriptions sur les dernières années :

Session	Total des inscriptions	Répartition par langues							Nombre de DNL	
		Allemand	anglais	arabe	Espagnol	italien	chinois	portugais		
2005	Session dérogatoire	31	8	19	0	4	0	0	0	11
	Examen	10	1	7	0	2	0	0	0	7
2006		34	4	18	0	11	1	0	0	6
2007		37	5	30	0	2	0	0	0	14
2008		45	0	30	0	13	2	0	0	12
2009		34	3	25	0	5	1	0	0	12
2010		40	7	25	0	6	1	1	0	16
2011		49	3	32	0	12	2	0	0	17
2012		38	5	27	0	6	0	0	0	12
2013		27	2	22	0	2	1	0	0	9
2014		37	1	28	0	5	1	0	1	17
2015		30	3	20	2	3	1	0	1	11
2016		27	3	19	0	3	2	0	0	11
2017		26	5	14	0	7	0	0	0	11

Une représentation plus visuelle de l'évolution des inscriptions par langues :

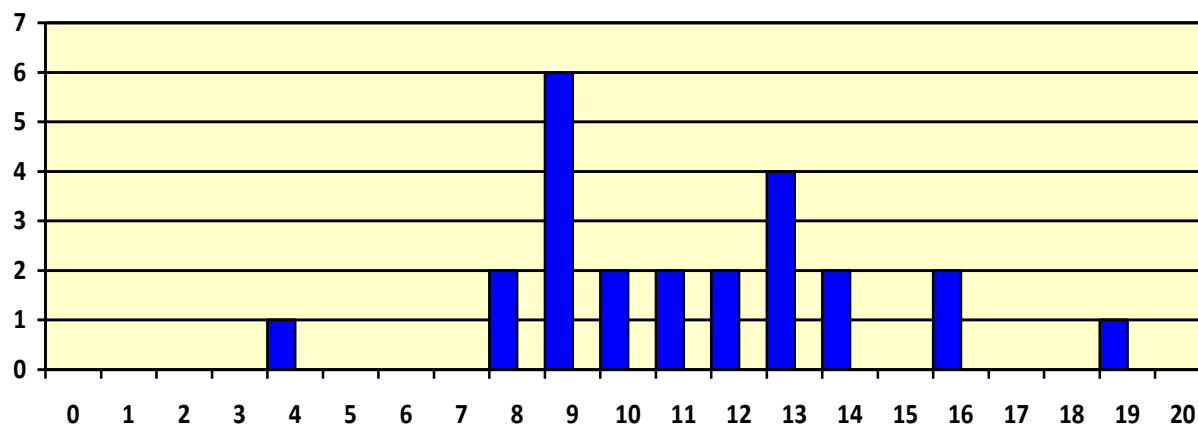


4. Les résultats :

NB : Les volumes de candidats étant trop faibles pour permettre une exploitation statistique significative, l'ensemble des chiffres donnés est à prendre à titre d'information à mettre en regard, éventuellement, avec ceux des années précédentes pour notre académie.

- 15 candidats admis sur les 24 présents, soit un pourcentage de réussite de 62,5%
- Une note moyenne de 11,4/20 (allemand 12,8 – anglais général 10,3 / anglais professionnel 11,3 – espagnol général 11,5 / espagnol professionnel 12) avec une distribution des notes de 4/20 à 19/20 dont seulement 3 égales ou supérieures à 15/20⁹ cette année comme en 2016.

Le graphique ci-dessous fait apparaître la **répartition des notes toutes LVE confondues**¹⁰ :



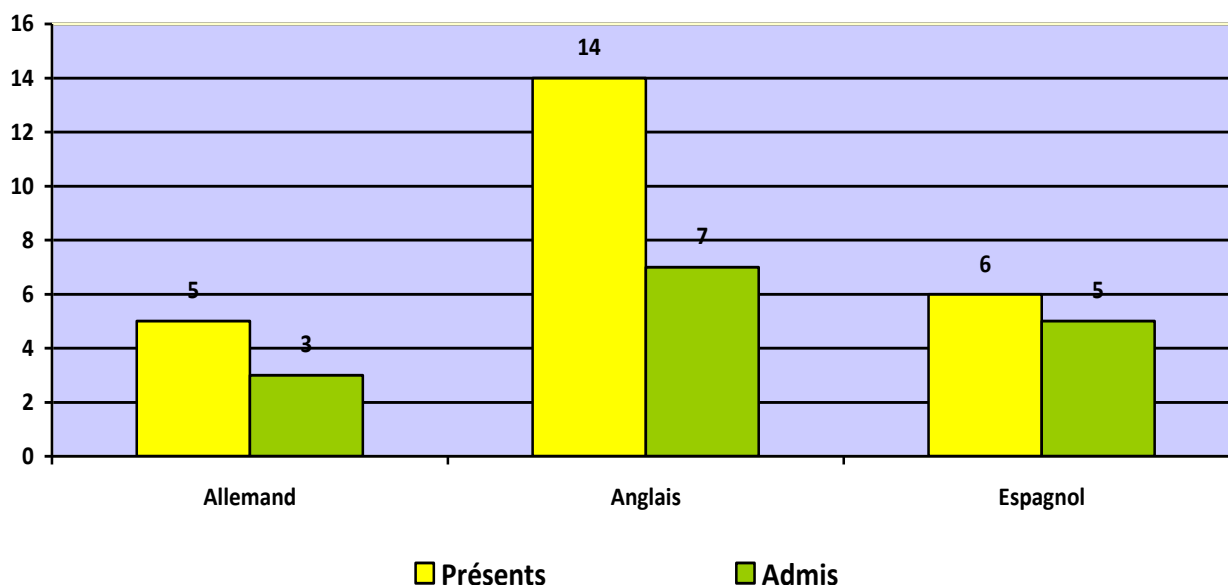
Le tableau ci-dessous fait apparaître les **résultats par couples LVE - DNL** :

LVE	Inscrits	Secteur disciplinaire (DNL)	Absents	Admis	Refusés	Pourcentage d'admis sur présents
Allemand	1	Histoire et géographie – EMC	0	1	1	60 % (3 sur 5)
	1	Mathématiques	0	1	0	
	1	Physique-Chimie	0	1	1	
Anglais	1	Biotechnologies Santé Environnement	0	1	0	50 % (7 sur 14)
	1	Économie et gestion commerce et vente	0	1	0	
	5	EPS	1	1	3	
	1	Histoire et géographie – EMC	0	1	0	
	1	Mathématiques – Sciences physiques	0	0	1	
	1	Mercatique, management, droit, économie	0	1	0	
	3	Physique-Chimie, Sciences physiques	0	1	2	
	1	Sciences économiques et sociales	0	1	0	
Espagnol	1	Économie et gestion marketing	0	0	1	83,3 % (5 sur 6)
	1	Économie et gestion commerce	0	1	0	
	2	Économie et gestion commerce et vente	1	1	0	
	1	Histoire et géographie – EMC	0	1	0	
	2	Physique-Chimie, Sciences physiques	0	2	0	

⁹ Rappel : l'attribution de la note minimale 10/20 conditionne la délivrance de la certification

¹⁰ Pour respecter l'anonymat des candidats, l'affichage est fait sans distinction de LVE.

Résultats de la session 2016 toutes LVE



5. Bilan général¹¹ :

Cette année encore, le jury a constaté une grande hétérogénéité dans la qualité des dossiers remis comme dans celle des prestations orales des candidats. Si certains ont eu à cœur de se préparer à l'examen avec le plus grand sérieux, on regrette que d'autres n'aient manifestement pas pris la peine de se renseigner sur les attentes ni même, dans certains cas heureusement marginaux, de vérifier l'adéquation de leur niveau de maîtrise de la langue concernée, sur tous les plans (y compris ceux de la fluidité et de la correction phonologique, souvent négligée). En-deçà d'un niveau B2 (niveau « avancé » de l'« utilisateur indépendant » selon la classification du CECRL), il n'est pas raisonnable de prétendre enseigner correctement en langue étrangère.

Les candidats les plus motivés avaient su tirer le meilleur parti non seulement des textes, ressources et conseils mis à disposition (notamment sur le site académique : <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?rubrique74>) mais aussi, à défaut de pouvoir effectuer un séjour¹² dans un pays étranger où la langue est parlée ou en complément de ce séjour, solliciter l'aide de collègues linguistes, d'enseignants exerçant déjà en SELO ou encore d'assistants étrangers parlant la langue dans laquelle ils demandaient la certification. Ceux qui avaient travaillé avec des professeurs de langues et un chef d'établissement ont été plus particulièrement à même de montrer la qualité de la réflexion engagée sur les enjeux concrets de l'enseignement en section européenne, envisageant concrètement la conception des séquences d'enseignement tout autant que les moyens de favoriser et /ou valoriser la mobilité européenne et internationale des élèves. La mise en relation de certains éléments de pratique envisagée avec un axe important du projet d'établissement a été particulièrement appréciée par ailleurs.

Les meilleurs candidats ont été tout naturellement ceux que motivait un projet non seulement lié à un souhait d'évolution professionnelle personnelle mais aussi et surtout axé sur la valorisation de compétences mises au service des élèves.

Les prestations les plus convaincantes ont ainsi été une fois de plus (voir rapports des jurys des années précédentes sur le site académique : <http://www.ac-poitiers.fr/cid102378/certification-complementaire-dans-certains-secteurs-disciplinaires.html> pour la dernière session et <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?article375> pour retrouver les rapports depuis 2009) le fait de professeurs

¹¹ Ce bilan reprend en grande partie le contenu de celui dressé à l'issue des sessions précédentes de l'examen parce que les qualités et les manques repérés chaque année sont souvent similaires...

¹² Rappelons l'intérêt des stages proposés par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) de Sèvres.

engagés et manifestant une connaissance des structures (SELO) tout autant que de la langue étrangère, les principales attentes concernant :

- la qualité de la langue parlée (fluidité et correction sur les plans morphosyntaxique, lexical, phonologique...);
- la connaissance des enjeux de l'enseignement d'une DNL en général et de leur discipline en particulier (réflexion sur les parties du programme à privilégier par exemple)¹³ ;
- la réflexion sur la question du lien à établir avec les enseignants de LVE, le travail à mener en équipe, voire l'organisation d'un séjour de classe à l'étranger, d'un projet d'échange réel ou virtuel (via *e-twinning* par exemple) ;
- la manifestation d'une curiosité vis-à-vis des cultures concernées par la LVE choisie, curiosité conduisant si possible à se renseigner sur la façon dont la discipline DNL est enseignée dans les pays où cette langue est parlée.

A l'opposé, le jury a dû refuser les candidats qui n'avaient pas su éviter les écueils suivants :

- maîtrise insuffisante de la langue étrangère (lexique, grammaire, syntaxe et / ou phonologie défailtantes, calques et interférences gênantes avec le français ou d'autres langues, approximations sur différents plans, absence de fluidité entraînant de nombreux faux départs ou des « blancs » excessivement fréquents dans le discours) ;
- méconnaissance (voire, de façon heureusement marginale, ignorance) du cadre institutionnel de l'enseignement en SELO ;
- confusion sur le rôle de l'enseignant de DNL envisagé comme « professeur de LVE bis » ou encore conception erronée de la place à accorder à la langue maternelle ;
- manque de réflexion sur les implications de l'enseignement d'une DNL sur les plans didactique et pédagogique, sur l'intérêt du travail en interdisciplinarité (confusion avec la simple mise en place de projets pluridisciplinaires ponctuels par exemple) ;
- méconnaissance des dimensions culturelles de l'enseignement en langue étrangère ou confusion entre apports culturels et civilisationnels ;
- absence de réflexion sur les objectifs et l'impact à attendre d'éventuelles expériences de mobilité internationale pour les élèves, ou sur les conditions de montage d'un séjour à l'étranger.

Remarques :

- ❖ Même si cette attitude devient rare, certains candidats mal informés ont cette année encore cru pouvoir trouver dans l'examen l'opportunité de mesurer leur maîtrise d'une LVE pratiquée occasionnellement dans des contextes divers. Il convient donc de rappeler que le jury ne peut répondre à cette attente. Il ne peut du reste aucunement cautionner une approche qui ne correspond à aucun projet d'ordre pédagogique et témoigne d'une méconnaissance regrettable de la finalité des certifications complémentaires.

L'objectif de la certification complémentaire est de « permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours » (BOEN N°39 du 28 octobre 2004). Par conséquent, **l'épreuve ne doit pas être conçue comme un « test de positionnement » permettant de connaître son niveau en langue ni, a fortiori, comme le lieu de solliciter des conseils pour progresser dans ladite langue.**

Pour ceux qui seraient en quête d'information sur les autres examens et certifications, on peut rappeler l'existence de diplômes décernés par des organismes ou universités connues tels que le Goethe Institut (ZD...), l'institut Cervantes et l'université de Salamanque (DELE...), l'université de Cambridge ou l'Educational Testing Service (PET, CPE, TOEFL, TOEIC...) pour les langues principalement choisies. On peut également citer le DCL (Diplôme de compétence en langue) mis en place par l'Education Nationale, pour lequel plusieurs sessions sont proposées chaque année pour 13 langues différentes <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spjp.php?article456> et <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spjp.php?article209>.

¹³ Les textes de cadrage précisent qu'on attend « l'enseignement, dans la langue de la section, de **tout ou partie** d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques » (circulaire N°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée), BOEN N°33 du 3-09-1992).

Comme expliqué *infra*, il peut être judicieux, en revanche, que les candidats à la certification se présentent préalablement à cet examen pour obtenir un bilan détaillé de leurs acquis linguistiques. En-deçà d'un degré 3 (B1+), l'ampleur du travail à fournir pour une remise à niveau satisfaisante devrait conduire à différer, au moins provisoirement, le projet de candidature.

- ❖ La motivation des candidats les plus performants est souvent liée à un projet concret d'intégration ou d'ouverture de SELO dans leur établissement d'exercice.

Pour éviter tout malentendu concernant ce point important, il convient de rappeler ici que si l'admission à l'examen est la condition *sine qua non* de l'habilitation à enseigner en SELO, elle ne garantit en rien l'affectation sur un poste en DNL. Elle ne constitue pas davantage un sésame pour l'ouverture d'une nouvelle SELO dans l'établissement d'exercice du lauréat. Celle-ci ne peut être décidée bien entendu qu'au niveau académique par le recteur, dans le contexte de l'évolution de la carte des formations et suite à l'instruction d'un dossier déposé par le chef d'établissement dans un cadre réglementé.

II. L'examen... et après !

1. L'examen :

La réglementation précise est à retrouver dans l'arrêté du 23 octobre 2013 paru au BO n°7 du 12 février 2004 et dans la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 octobre 2004 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>).

Une annexe apporte des précisions sur l'évaluation :

Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- *la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;*
- *la maîtrise de la langue étrangère ;*
On prendra en compte les trois plans suivants :
 - *l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;*
 - *la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;*
 - *la maîtrise du langage de la classe ;*
- *la maîtrise de la bi-culturalité :*
 - *savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;*
 - *connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;*
- *la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;*
- *la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.*

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur.



NB : Le travail doit être engagé bien avant l'inscription (à effectuer dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire pour une session d'examen au printemps suivant).

À l'inscription :

Remise d'un rapport de 5 pages (maximum) dactylographiées :

- titres et diplômes obtenus en rapport avec le domaine de la certification demandée
- expériences d'enseignement et de formation
- travaux effectués à titre personnel ou professionnel
- développement commenté d'une expérience jugée significative

Lors de l'examen :

①

10 mn maximum : exposé du candidat

- formation universitaire et / ou professionnelle reçue dans le domaine concerné
- expériences et pratiques personnelles en lien avec la demande
- motivation et projets éventuels

②

20 mn maximum : entretien avec le jury

- évaluation de la maîtrise de la LVE (partie d'entretien conduite en langue étrangère)
- vérification des connaissances sur le cadre réglementaire de la SELO (contexte d'enseignement, modalités d'évaluation au baccalauréat de l'enseignement dispensé)
- évaluation de l'état de la réflexion menée par le candidat sur les modalités et les enjeux de l'enseignement d'une DNL / de sa DNL
- appui possible sur le rapport remis à l'inscription

2. Conseil aux futurs candidats

Le jury s'interroge encore sur l'attitude de telle candidate qui, interrogée sur un élément lié à l'épreuve orale spécifique du baccalauréat, s'est mise à fouiller son sac pour y trouver une copie du B.O. qu'elle n'avait manifestement pas lu sérieusement. Il a été choqué d'entendre un enseignant tenir des propos émaillés de clichés sur le pays dont il prétendait contribuer à enseigner la langue et la culture et n'a su que penser du professeur qui, questionné sur le rôle potentiel d'un enseignant de DNL dans l'organisation d'un séjour d'élèves ou la mise en place d'un partenariat avec un établissement étranger, s'est déclaré surpris de devoir envisager cette dimension, arguant que lui-même n'avait « jamais mis les pieds hors de France » ?

Il serait vain de proposer ici un « bêtisier ». Tout en faisant appel au bon sens des candidats, nous préférons conseiller et suggérer quelques pistes qui ont fait leurs preuves.

2.1. La rédaction du rapport :

En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Le rapport est un écrit professionnel dont la rédaction doit être soignée. À la fois précis et concis, il doit privilégier la présentation d'un parcours et d'une réflexion personnelle en évitant les poncifs sur l'enseignement en langue étrangère copiés ici ou là.

Plutôt que de reprendre le CV disponible sur i-prof en se contentant de surligner quelques éléments pertinents, il convient de mettre clairement en évidence, en les illustrant et en les commentant, les étapes du parcours personnel et professionnel qui ont conduit à demander la certification. Le mûrissement du projet et de la réflexion menée par le candidat est lui-même un élément qu'il est utile de mettre en valeur : qu'est-ce qui a motivé sa décision de préparer l'examen ? Comment perçoit-il les enjeux de l'enseignement en SELO ? Quelle plus-value en attend-il pour sa discipline, ses élèves, son établissement, et sous quelles conditions de mise en œuvre ?

Ceux qui ont déjà eu l'opportunité de participer à des projets ou de « tester » l'enseignement de leur discipline en langue étrangère peuvent proposer une amorce d'analyse de pratique. Ils ont tout intérêt, par ailleurs, à joindre en annexe du rapport des exemples de supports et, le cas échéant, les bilans auxquels leur expérience a donné lieu. Ces documents, qui pourront faire l'objet de demandes de précisions lors de l'échange avec le jury, seront d'autant plus intéressants qu'ils permettront de constater la maîtrise de la langue écrite du candidat. Un professeur de DNL est amené à distribuer de nombreux supports en langue étrangère ; il est important que ceux qu'il rédige lui-même soient exempts de fautes d'orthographe ou de syntaxe et présentent un lexique riche et adapté.

2.2. L'exposé liminaire :

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Ce qui est attendu ici n'est ni la lecture de notes plus ou moins rédigées ni la récitation d'un texte préalablement mémorisé. S'il est normal que cette partie prévisible de l'examen soit préparée avec le plus grand soin, le jury ne saurait être trompé par un discours inauthentique dont la qualité et la richesse linguistique apparaissent ensuite, lors de l'échange, en décalage total avec les qualités d'expression et le niveau de réflexion réels du candidat.

En ce qui concerne le contenu, si l'on craint que le jury n'ait plus en tête certains éléments du rapport que l'on estime cruciaux et que l'on n'a peut-être pas mis en évidence assez clairement, on peut y faire allusion ou les rappeler de façon synthétique pendant l'exposé. Toutefois, le document ayant été lu par tous, l'opportunité d'une reprise *in extenso* de son contenu est plus que discutable et il devra s'agir davantage de mettre en perspective ses éléments saillants. Il peut être intéressant, en revanche, de revenir sur certains points parce que, quelques mois après le dépôt du rapport, des éléments nouveaux (expérience de la classe en LVE, évolution de la réflexion suite à des rencontres, des lectures ou une formation) peuvent être intervenus.

Le plus judicieux est d'envisager cet exposé comme une occasion de mettre en avant non seulement sa motivation mais aussi l'état de sa réflexion sur l'apport à attendre d'un croisement de cultures disciplinaires (celle de sa discipline et celle des linguistes) en matière d'enseignement : quels apprentissages souhaite-t-on favoriser par ce croisement ? De quelles compétences disciplinaires et transversales peut-on favoriser ou consolider l'acquisition chez les élèves ? Sous quelles conditions ?

2.3. L'entretien :

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré [...], d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

La partie menée en langue étrangère est principalement l'occasion pour le jury de juger de la maîtrise de la langue du candidat tant en matière de production que de réception. Rappelons que le niveau B2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) est le minimum exigible pour légitimer l'intervention en SELO. C'est le niveau aujourd'hui attendu d'un élève de fin de terminale en LV1.

Pour s'entraîner à l'interaction, il est recommandé de multiplier les contacts avec les locuteurs natifs (assistants dans l'établissement, voisin ou relation originaire d'un pays où la langue est parlée, collègues linguistes). Le jury peut être amené à poser en langue étrangère des questions sur les contenus d'enseignement mais aussi sur les modalités de travail en classe. La maîtrise de la langue usuelle de la classe (consignes courantes de gestion des activités) comme celle du lexique plus spécialisé (champs propres à la discipline) sont des pré-requis évidents : il en va de la crédibilité même de l'enseignant face à ses élèves.

Le jury s'attache bien entendu à vérifier la connaissance des textes réglementaires cadrant l'enseignement en SELO et les modalités d'évaluation des acquis des élèves en fin de classe de terminale et au baccalauréat. Il complète cette vérification par celle de connaissances plus poussées des enjeux de cet enseignement particulier. Les candidats devront donc s'être interrogés sur les implications du croisement disciplinaire central au dispositif. Loin d'être une transposition (une traduction ?!) du cours en langue étrangère, la séquence de DNL suppose une réflexion didactique et une mise en œuvre pédagogique spécifiques. C'est non seulement le choix des supports et de leur traitement qui doit être pensé autrement mais aussi l'organisation du travail en classe qui doit être vue sous un angle et avec des objectifs différents. On ne saurait trop insister pour que les candidats aillent observer des cours de langue et s'entretenir avec les linguistes de leur établissement pour mieux comprendre le contexte dans lequel s'enseignent les LVE aujourd'hui et envisager à leur tour de concevoir des situations d'enseignement-apprentissage favorisant la prise de parole en continu et en interaction (entre élèves notamment), donner aux élèves des occasions de comprendre et produire de l'écrit en langue cible. Sans transformer la séance de DNL en cours de langue « bis » (le professeur de DNL enseigne en anglais mais c'est le linguiste qui enseigne l'anglais de façon plus explicite), il pourra être judicieux de s'attacher à faire émerger une conscience des différences d'appréhension de concepts centraux à la DNL enseignée. On attirera donc l'attention sur la façon dont ces derniers sont véhiculés par la langue étudiée. Le cas échéant, mais avec moult précautions pour ne pas compromettre le bain linguistique, une comparaison avec le français pourra faire sens¹⁴.

Concernant la mise en perspective de l'enseignement en DNL, on peut conseiller aux candidats de consacrer une partie de leur préparation à une recherche sur le statut et les modalités d'enseignement de leur discipline dans les pays où est parlée la langue qui les intéresse. Cette aptitude à la décentration et cette ouverture au culturel sont des qualités dont la manifestation pourra être appréciée par le jury.

Naturellement la dimension interdisciplinaire de l'enseignement en SELO devra avoir été pensée et les candidats devront avoir envisagé la mise en place de projets collaboratifs avec leurs collègues, que ce soit pour préparer, accompagner puis exploiter des stages à l'étranger (Comenius, Erasmus+, Léonardo en LP, partenariats envisagés avec des financements européens, OFAJ, etc.) ou pour organiser des travaux communs en établissement. Une SELO ne vit véritablement que si des projets d'équipes y sont bâtis au service des apprentissages des élèves.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury [...] d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré [...] d'enseignements ou d'activités en rapport avec [le secteur disciplinaire concerné].

Remarque : Certains candidats peuvent se présenter à l'examen sans projet d'enseignement en SELO mais pour asseoir davantage leur légitimité dans des dispositifs ou projets relevant de la démarche EMILE (enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère) ou, pour les professeurs de STI2D, STL, STD2A, enseignements tels que l'ETLV (co-enseignements). Ce peut être le cas également d'enseignants souhaitant mettre en place des projets collaboratifs avec les professeurs de LVE, dans le cadre de « cours à deux voix » ou encore dans les EPI au collège. Si leurs motivations sont naturellement prises en compte, l'examen ne sera nullement modifié car la certification délivrée *in fine* concerne bien l'enseignement d'une DNL (cf. BO n°39 du 28 octobre 2004, déjà cité).

¹⁴ A l'inverse, il pourra parfois être intéressant en DNL de s'appuyer sur la « transparence » supérieure de certains termes techniques en langue étrangère (par exemple l'expression *one to one function* qui traduit en anglais très simple le français *bijection*, la construction des mots en allemand qui explicite parfois des termes français opaques pour qui n'en maîtrise pas l'étymologie, etc.).

3. Pour aller plus loin :

3.1. Pour acquérir / développer des connaissances sur l'enseignement en SELO

Le premier lieu de formation à envisager est l'établissement d'exercice même. S'il y existe une SELO, il sera indispensable d'engager le dialogue avec les collègues qui y enseignent déjà.

Les candidats ne devront pas hésiter non plus à développer des échanges avec les linguistes et assister à des séances « ordinaires » en LVE si possible. Ceci leur permettra d'observer les gestes professionnels de collègues éminemment soucieux de concevoir des situations favorisant la mise en activité des élèves pour développer chez eux des compétences de communication. Ce sera aussi l'occasion de prendre conscience de ce qu'il est judicieux de mettre en place pour tenir compte du décalage observé entre les compétences de réception et celles de production (les élèves comprennent davantage que ce qu'ils sont capables de formuler eux-mêmes ; le lexique « actif » est d'un volume inférieur au lexique « passif »).

Pour les professeurs potentiellement concernés par l'ETLV, observer des séances de co-enseignement en première et terminale de série technologique permettra de mieux se projeter dans ce contexte et d'en percevoir plus clairement l'impact positif sur le travail des élèves tout autant que les difficultés.

Parmi les lectures incontournables figurent :

- les pages consacrées à l'enseignement en LVE et à l'ouverture internationale sur les **sites académiques** (sur le portail langues de l'académie de Poitiers : <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?rubrique9>, <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?rubrique65>, http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais_lp/spip.php?rubrique23)
- celles dédiées à l'enseignement des DNL en SELO, avec une attention toute particulière aux contenus du très riche **site d'accompagnement institutionnel Emilangues** : <http://www.emilangues.education.fr/>
- les divers textes cadrant l'enseignement de DNL et les épreuves d'examen (baccalauréat) :
 - o **BO n°33 du 3-09-1992** sur la mise en place des SELO dans les établissements du second degré
 - o **BO n° 24 du 12-06-2003 et n°16 du 21-04-2005** sur l'attribution des indications « section européenne / de langue orientale » sur les diplômes des baccalauréats GT et professionnel.
 - o **BO n° 42 du 13-11-2003** sur l'évaluation aux baccalauréats GT et professionnel
 - o **BO spécial n°1 du 4-02-2010**

On pourra également lire avec profit divers rapports publiés depuis la création des SELO :

- rapport d'août 2000 de l'IGEN de langues vivantes, consultable à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/secteuro.htm>
- rapport de 2007 de l'IGEN (groupe des sciences physiques et chimiques, fondamentales et appliquées) : http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/60/5/Rapport_SE_definitif_22605.pdf
- rapport de 2010 sur l'enseignement des SVT en DNL : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2010/14/6/2010-135_325146.pdf
- documents ressources Eduscol pour l'enseignement des mathématiques en LVE : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/84/4/doc_ress_DNL_math_v4_relu_Sd_212844.pdf
- ...

3.2. Pour rafraichir / développer / entretenir sa maîtrise de la LVE et des cultures associées

Tout ce qui favorise l'indispensable pratique de la langue est à développer.

- Saisir toute occasion de séjourner dans un pays où la LVE est parlée : vacances, stages professionnels, programmes de mobilité européenne ou internationale développés pour les enseignants, programmes Comenius, Jules Verne, etc. Le portail langues du site académique de Poitiers <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/> communique dès sa publication toute information pertinente dans ce domaine ; prendre l'attache de la DAREIC (déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération) <http://ww2.ac-poitiers.fr/dareic/> peut être très utile également.
- Faire des stages en écoles de langues, au CAREL (Royan)...
- Privilégier les contacts et échanges avec les locuteurs natifs (assistants, membres de communautés linguistiques installées en France...)
- Lire, écouter, parler dans la LVE, regarder des films et émissions en V.O., etc.
- Se procurer des manuels et du matériel pédagogique utilisé dans les pays où la langue est parlée pour découvrir comment la discipline est appréhendée par d'autres cultures, comparer les méthodologies.

Conclusion :

La préparation à l'examen de certification complémentaire suppose une motivation et un investissement importants, à l'instar de l'enseignement qu'autorise l'obtention de cette certification, en SELO, en atelier ou module en LVE ou encore dans le cadre d'un EPI dans le nouveau collège.

Il faut féliciter ici les lauréats de la session 2017 qui ont su allier connaissance approfondie des dispositifs d'enseignement, maîtrise solide de la langue étrangère et réflexion sur les enjeux de l'apprentissage d'une discipline couplé à celui d'une langue et de la / des culture/s qu'elle porte.

Il faut saluer par ailleurs l'effort fourni pour envisager un enseignement ciblant le développement de la curiosité vis-à-vis de l'autre, l'ouverture à sa culture et le respect de ce qu'il est, y compris dans ses différences, en tirant parti de l'appétence des élèves pour une LVE et une discipline.

Bon courage à tous ceux qui se présenteront en 2018 !



Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (Conseil de l'Europe 2001)

		A Utilisateur élémentaire	B Utilisateur indépendant	C Utilisateur expérimenté
		A1 Introductif ou découverte	A2 Intermédiaire ou de survie	B1 Niveau seuil
				B2 Avancé ou indépendant
				C1 Autonome
				C2 Maîtrise
UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.		
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.		
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.		
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.		
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.		
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.		

Tableau 1 - Niveaux communs de compétences – Échelle globale

Examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés, relevant du ministre de l'éducation, ainsi qu'aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat d'une certification complémentaire dans certains champs disciplinaires

(arrêté du 23 décembre 2003 modifié)

Année 2018

En application de l'arrêté du 23 décembre 2003 précité, une session d'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire est ouverte au titre de l'année 2018 dans l'académie de Poitiers.

Cet examen est ouvert aux personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, titulaires ou stagiaires, ainsi qu'aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération.

L'objectif poursuivi par la mise en place de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de concours de recrutement, et à terme de mieux préparer le renouvellement de professeurs qui en ont la charge.

Quatre secteurs disciplinaires sont retenus :

1) Les arts

Ce secteur comporte quatre options :

- 1/ cinéma et audiovisuel
- 2/ danse
- 3/ histoire de l'art
- 4/ théâtre

Il concerne des enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du second degré au collège et au lycée, pour lesquels il n'existe pas de sections de concours au CAPES, en particulier dans les enseignements des classes de lycée correspondant à ces quatre options.

2) L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

Ce secteur concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques au sein des sections européennes des collèges et lycées.

3) Le français langue seconde

Ce secteur concerne principalement l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.

4) La langue des signes française

Ce secteur s'adresse aux enseignants des premier et second degrés qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en L.S.F. dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leur concours.

Attention : les personnels enseignants du 1^{er} degré ne peuvent déposer leur candidature que dans les secteurs français langue seconde et langue des signes française.

Structure de l'examen :

Suite à son inscription sur internet, le candidat renvoie un rapport de cinq pages dactylographiées maximum, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en oeuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

- **Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique** : l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.
- **Français langue seconde** : le jury tiendra compte, pour la conduite de l'entretien, du niveau d'enseignement (primaire ou secondaire) dans lequel le candidat a vocation à intervenir.
- **Langue des signes française** : l'exposé se déroulera en français et l'entretien qui lui succède en LSF.

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20 points, sont déclarés admis.

Ouverture des inscriptions du lundi 2 octobre au lundi 6 novembre 2017,

sur internet à l'adresse suivante : www.ac-poitiers.fr (rubrique examens).

À l'issue de l'inscription internet, le candidat reçoit un courriel reprenant l'ensemble des informations saisies. Ce message devra être imprimé et joint au **rapport qui sera à renvoyer impérativement en 1 exemplaire papier accompagné de sa version numérique (fichier pdf exclusivement, sur clé usb ou cd)** à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le **lundi 6 novembre 2017**, cachet de la poste faisant foi.

Toutes les demandes d'inscription à l'examen postées hors délais ou qui ne respecteront les consignes ci-dessus seront déclarées irrecevables.

ATTENTION : l'examen en **langue des signes française** fait l'objet d'une mutualisation avec l'académie de **Bordeaux**. Les professeurs désirant passer la certification dans ce champ disciplinaire doivent se renseigner auprès du rectorat de Bordeaux (<http://www.ac-bordeaux.fr/cid79743/certification-complementaire.html>)

Pour plus d'informations les candidats sont invités à consulter les notes de service suivantes sur le site du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm> et, pour la langue des signes française <http://www.education.gouv.fr/cid50068/menh0929050n.html>